



POLICIER EN UNITÉS NAUTIQUES

MISSIONS

Il existe en France métropolitaine 5 unités nautiques, dont 4 de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) implantées dans les départements des Bouches-du Rhône (13), du Rhône (69), du Nord (59), de la Gironde (33) et une brigade fluviale de la préfecture de police de Paris. Leurs missions varient en fonction des attributions de chacune des unités.

Il s'agit généralement de :

- secourir les victimes : le plongeur peut ainsi porter assistance à une personne à l'eau, lui prodiguer les premiers soins jusqu'à l'arrivée du médecin ;
- effectuer des recherches, constatations et préservations de traces et indices subaquatiques ;
- porter assistance aux embarcations en difficulté ;
- sécurisation en mer, surveillance du littoral, des ports de commerces et de plaisance ;
- contrôler les embarcations ainsi que leurs pilotes ;
- veiller au respect de la réglementation fluviale ou maritime (respect des règles de navigation, contrôle des documents de tous les bâtiments flottants, navigants ou amarrés).
- assurer la sécurité et le maintien de l'ordre public sur les voies navigables lors de manifestations, de déplacements de personnalités et d'événements nautiques. diriger ou encadrer des services ou des unités de police technique et scientifique.

QUALITÉS REQUISES

- Très bonne condition physique.
- Savoir travailler en équipe.
- Faire preuve de vigilance, de réactivité.

PORTRAIT

Myriam, gardienne de la paix à la brigade fluviale de Paris (75)

« Mêler le métier de policier et l'élément aquatique, voilà ce qui me plaît dans ce métier. Être policier à la brigade fluviale, c'est plusieurs métiers en un. Plongeur, secouriste, pilote, sonariste... autant de spécialités dans lesquelles nous sommes formés et qui nous sont utiles au quotidien. J'apprécie d'évoluer parmi les personnes qui vivent et travaillent sur l'eau. J'aime aussi faire respecter les règles dans l'intérêt de tous ; notre image de policier sur l'eau est d'ailleurs très bien perçue : les navigateurs que nous croisons nous saluent volontiers avec le sourire... car ils nous considèrent un peu comme les «saint-bernard» du fleuve. Nos journées s'organisent en rotation : deux jours (7h-19h) et une nuit (19h-7h). Nous remplissons différents types de missions : police administrative (contrôles de papiers de bord des bateaux, surveillance des quais), police judiciaire, quand nous enquêtons et relevons des infractions sur les bateaux mais également constatations judiciaires subaquatiques. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la Seine est très fréquentée : bateaux de plaisance, établissement flottants (boîtes de nuit, bars, restaurants, salles de séminaires, de mariage...), automoteurs (péniches)... Pour intervenir efficacement (sauvetage, contrôle des papiers, des équipements, des passagers, lutte contre la pollution sauvage...), nous bénéficions de matériels performants. 17 embarcations dont des remorqueurs, des pneumatiques plus rapides et plus facile à manier à certains endroits du fleuve et des vedettes de patrouille. Un suivi médical assidu et un entraînement régulier (plongée en fosse ou en milieu naturel, nage en Seine...) nous permettent d'assurer toutes sortes de missions... quelles que soient les conditions climatiques.»



POUR INFO

Les unités nautiques de la DCSP effectuent leurs propres recrutements. Pour Paris, la sélection est organisée par la préfecture de police. Leurs modes d'accès pour devenir pilote-plongeur-secouriste sont décrits ci-dessous.

MODE D'ACCÈS

Conditions de recrutement	Sélection	Formation
<p>1° DSCP - unités nautiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être gardien de la paix, gradé, officier titulaire et possédant une bonne expérience de terrain ; - la priorité est donnée au titulaire d'un brevet de plongée, du permis bateau, du brevet national de sécurité et sauveteur aquatique (BNSSA) et d'une qualification en secourisme (PSC1) ; - dans le cadre de mutations sur proposition de vacances de postes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec un jury. 	<ul style="list-style-type: none"> - La formation est gérée localement par chaque brigade.
<p>2° Préfecture de police de Paris - brigade fluviale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être gardien de la paix, gradé, officier titulaire âgé au plus de 40 ans ; - excellente condition physique ; - disponibilité pour le service, goût pour le travail en équipe, en extérieur, en toutes saisons ; - capacité à plonger en scaphandrier autonome léger et à piloter des bateaux ; - aptitude médicale à l'emploi ; - aucun diplôme ou brevet n'est exigé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Épreuves pratiques de piscine : nage libre, nage capelée (avec bouteille de plongée), épreuve d'apnée, de sauvetage mannequin et de plongée subaquatique ; - épreuves pratiques et orales relatives à la navigation fluviale, au matelotage, au secourisme et appréciation de l'endurance physique ; - entretien avec un jury. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations sont assurées sous le contrôle d'un collège de spécialistes ; - l'engagement à travailler dans la brigade est de 5 ans.